



ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE "MUSIQUE EXPRESSION"

GRILLE TARIFAIRE PRÉVISIONNELLE 2022/23

Dans le cadre d'une étude d'harmonisation tarifaire avec le Conservatoire du Grand Avignon (mise en place de tarifs différenciés en fonction du quotient familial)

Merci de nous transmettre votre dernier avis d'imposition au moment de l'inscription

FRAIS DE DOSSIER (Par élève)	25,00 €		
DROITS DE PHOTOCOPIES (Convention SEAM) concerne les élèves en cursus instrumental ou vocal	6,00 €		
	DOMICILE DES FAMILLES		
	GRAND AVIGNON/VAUCLUSE		HORS GRAND AVIGNON/VAUCLUSE
CURSUS COMPLET (Instrumental ou vocal, Formation musicale, pratique collective)(élèves de 7 à 18 ans)	Famille	Aide Grand Avignon*	
1er inscrit	295,00 €	234,00 €	529,00 €
2ème inscrit et suivants (par élève)	280,00 €	234,00 €	514,00 €
2ème Instrument**	410,00 €		410,00 €
<p>* Participation du Grand Avignon dans le cadre du dispositif écoles associées au Conservatoire du Grand Avignon. Communes éligibles: Rochefort du Gard, Saze, Les Angles, Villeneuve lez avignon, Pujaut, Sauveterre, Roquemaure ainsi que l'ensemble des communes du département du Vaucluse. ** La pratique d'un 2° instrument n'ouvre pas droit à la participation du Grand Avignon</p>			
PARCOURS EVEIL MUSICAL ET DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE	PARTICIPATION FAMILLE		
ÉVEIL MUSICAL (MS - GS) Cours de 45'/sem	155,00 €		
DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE (à partir du CP): Cours d'initiation de 1h/semaine + 5 Ateliers instrumentaux au cours de l'année (vents, cordes, percussions)	360,00 €		
PARCOURS PERSONNALISÉS (lycéens, étudiants, cas particuliers) L'aide du Grand Avignon ne s'applique pas sur ces tarifs			
Instrument + pratique collective (Sans Formation Musicale)	480,00 €		
Pratique collective seule ou Formation musicale seule	175,00 €		
Autres cas: Application des tarifs adultes			
ADULTES (accès inclus à la Formation Musicale et aux pratiques collectives)			
TARIF GÉNÉRAL	590,00 €		
TARIF RÉDUIT (2° Inscrit ou 2° instrument)	575,00 €		
PRATIQUE COLLECTIVE SEULE	185,00 €		
MODALITÉS DE RÈGLEMENT			
Chèques ou espèces: Règlement en 1 à 3 fois - encaissement chq sept/ Janvier /Avril - (2 régl si total année < 300 €)			
Élèves bénéficiant de la participation du Grand Avignon: facturation semestrielle (2 règlements)			
Prélèvement mensuel : 10 prélèvements de sept à Juin (Mt annuel /10) (autorisation de prélèvement SEPA à remplir +RIB)			
CARTE BANCAIRE au secretariat de l'école de musique			
Possibilité de règlement total ou partiel par: Chèques vacances (ANCV), Titres CESU, Chèques culture , Comités d'entreprises ou autres aides éligibles			
Participation forfaitaire annuelle de 4% aux frais de règlements des titres ANCV, CESU, Chq Culture			
Avertissement: les tickets loisirs de la CAF et les coupons sport ANCV ne sont pas acceptés.			
DIVERS			
Démission éventuelle en cours d'année: Sur demande écrite motivée et accord du directeur: Calcul semestriel proratarisé: remboursement au maximum de la moitié de la cotisation annuelle			
Frais de dossier (25€) non remboursables après inscription			